

Être hébergé

En fonction de votre handicap, de votre situation familiale et de votre capacité à travailler ou non, différents services et établissements vous ouvrent leurs portes.

Les types d'hébergement

- **Les maisons d'accueil spécialisées (MAS)** s'adressent aux personnes handicapées n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants,
- **les foyers de vie** hébergent de façon permanente des personnes handicapées ne pouvant pas travailler en structure protégée. Ils proposent des activités de vie sociale (*travaux manuels, petites tâches domestiques ou ludiques, intégration dans le quartier*) afin de préserver ou d'améliorer les acquis et de prévenir les régressions,
- **l'accueil de jour** est destiné à accueillir uniquement pendant la journée des personnes handicapées qui ne peuvent pas travailler en structure protégée. Ils proposent, comme le foyer de vie, des activités de vie sociale,
- **les foyers d'hébergement traditionnels (FHT)** hébergent des personnes handicapées qui travaillent en structure protégée et qui ont besoin d'une aide importante dans leur vie quotidienne en dehors des horaires de travail,
- **l'accueil familial** offre un cadre de vie familial privilégié au domicile de la famille d'accueil. Ce dispositif fait l'objet d'un contrat entre la personne accueillie et la famille d'accueil.

L'accueil familial

L'accueil familial est une solution d'hébergement pour les personnes âgées et les personnes adultes handicapées qui ne peuvent ou qui ne souhaitent plus vivre à leur domicile et qui cherchent une alternative à l'hébergement en établissement.

La personne est hébergée, à titre temporaire ou permanent, au domicile d'un particulier agréé par le Président du Département. Elle partage la vie de famille de l'accueillant et bénéficie d'un accompagnement personnalisé, adapté à ses besoins.

Qui peut en bénéficier ?

Peuvent être accueillies, seules ou en couples :

- les personnes âgées de 60 ans et plus,
- les personnes handicapées âgées de 20 ans et plus.

La personne accueillie ne doit pas avoir de lien de parenté avec l'accueillant jusqu'au 4^e degré.


En savoir plus



Trouver un établissement

ViaTrajectoire est un portail Internet public, gratuit et sécurisé, proposant plusieurs services en ligne, notamment un **annuaire** des établissements et services pour personnes en situation de handicap.

Comment utiliser l'annuaire ViaTrajectoire ?

1. Rendez-vous sur le portail ViaTrajectoire : <https://viatrajectoire.sante-ra.fr> 
2. Cliquez sur « **Personnes handicapées** »,
3. Dans l'espace « **Rechercher un ESMS** », cliquez sur « **recherche avancée** » pour accéder aux différents critères de recherche,
4. Sélectionnez vos critères de recherche puis cliquez sur « **Lancer la recherche** »,
5. Cliquez sur l'établissement ou service de votre choix pour accéder aux informations sur la structure.



Département
de Saône-et-Loire